



## prime de noel non versée suite a perte de permis

Par **anthony71880**, le **31/12/2011** à **15:19**

Bonjour, en aout 2011 j'ai perdu mon permis de conduire suite à de l'alcool que je vais récupérer en février. (Chose pas bien je l'accorde). Je suis techncien et me déplace régulièrement dans la région en clientele. Dans mon contrat de travail, rien ne stipule qu'il me faut mon permis de conduire pour mes déplacement. Depuis mon patron me fait des menaces de licenciement si je ne trouve pas un moyen de locomotion. Il a décidé de ne plus me payer mes heures supplémentaires et tout les ans a noel, nous avons tous une prime de 600€ que moi seule n'ai pas eu cette fois-ci. Quelles sont mes recourt? Merci et bonne fetes de foin d'année

Par **P.M.**, le **31/12/2011** à **18:05**

Bonjour,

Il faudrait savoir dans quelles conditions les heures supplémentaires sont effectuées mais normalement, l'employeur doit vous les payer...

Pour la prime, apparemment, il s'agit d'un usage et vous pourriez en revendiquer le paiement ou demander à l'employeur de justifier le fait qu'elle ne vous ait pas été payée...

Par **anthony71880**, le **03/01/2012** à **16:49**

En fait, j'avais pas eu ma feuille de paie. Il m'a donné une prime de noel de 200€ alors que tous les salariés ont eu 600€. Est-il dans ses droits?

Sinon pour les heures sup non payées, elles ont étaient faites car travail non fini chez les clients. Faites de mon initiative, pas demandé par mon patron. Par contre elles ont été faites avec un collègue et les siennes ont bien été payée dans son intégralité.

Que doit-je faire merci.

Par **P.M.**, le **03/01/2012** à **17:48**

Bonjour,

Il ne semble pas normal effectivement que l'employeur ne vous verse pas le même montant

de prime et ne vous paie pas les heures supplémentaires dont il a reconnu l'existence pour votre collègue et qu'il a apparemment laissé effectuer sciemment...

Je vous conseillerais, si le dialogue n'est pas possible, d'envoyer à l'employeur, dans un premier temps une lettre recommandée avec AR de mise en demeure pour qu'il régularise la situation...